2026-2027

RÈGLES DE CONDUITE

Bonjour cher élève,

Comme à chaque année, nous t'avons préparé une année scolaire riche en apprentissages et en projets. Ton école est un milieu de vie où il fait bon apprendre, grandir et s'épanouir. L'ensemble du personnel mettra tout en œuvre pour t'accompagner vers la réussite, dans un climat où ***l'ouverture***, ***la collaboration***, ***l'engagement*** *et* ***le respect*** *guident toutes nos actions.*

Nous avons à cœur d'offrir un environnement sain, stimulant, créatif et innovant, tout en répondant aux besoins de chaque élève. En t'engageant toi aussi à participer activement à la vie de ton école, à respecter les autres et à donner le meilleur de toi-même, tu contribueras à faire de l'école des Semis un endroit où chacun peut grandir et réussir.

Bonne année scolaire !
L'équipe des Semis

Les valeurs et règles de conduites choisies par votre école pourraient être différentes de celles proposées. Toutefois, vous devez vous assurer de respecter l'arrêté ministériel #2025-08 (voir la liste à cocher pour les contenus obligatoires)

RESPECT

Pour entretenir des relations positives et harmonieuses.

J'agis et je communique de façon respectueuse, courtoise et polie.

- Je vouvoie les adultes de l'école.
- Je m'adresse aux adultes de l'école en utilisant « madame » ou « monsieur ».
- Je respecte le droit à la vie privée de tous.
- J'utilise des moyens pour résoudre mes conflits de manière pacifique.
- Je respecte les consignes et les demandes des adultes.
- Je favorise l'entraide dans mes gestes et mes attitudes.
- J'évite de m'argumenter et d'utiliser un langage vulgaire ou grossier.

Engagement

Pour éviter les accidents et les conflits.

J'adopte des comportements sécuritaires en tout temps

- Dans l'école, je me déplace en marchant.
- Je respecte les règles des jeux.
- Je suis prudent lorsque je joue.
- Je demande la permission à un adulte avant de sortir d'un local et j'utilise le laissez-passer.
- Je porte des vêtements adaptés à la vie scolaire et aux activités. (Voir le thermomètre vestimentaire).

Pour favoriser ma réussite.

COLLABORATION

Je suis ponctuel et assidu à l'école (article 256 de la LIP*)

- Je respecte l'horaire de l'école en arrivant à l'heure demandée. (Le matin à 7h55 et au diner à 12h45)
- Devant les difficultés, je trouve des moyens pour persévérer.
- Je fais le travail demandé au moment prévu.
- Je remets mes travaux dans les délais prévus.
- Je suis en classe lors des heures de cours.

Pour apprendre dans un milieu propre et agréable.

Je prends soin du matériel et de l'environnement scolaire et naturel

- Je garde mon environnement propre.
- Je range mes objets aux endroits prévus.
- Je jette mes déchets aux endroits prévus (recyclage, poubelle, compost).
- J'utilise le matériel avec soin (le mien, celui des autres et celui prêté par l'école).
- Je prends soin de mon école : les locaux, les meubles, les aires de jeux, etc.
- Je prends soin de la végétation et de la nature sur la cour d'école et le chemin de l'école.

***Loi sur l'Instruction Publique**

INTERDICTIONS

Violence et intimidation

Toutes manifestations de violence et d'intimidation sont interdites en tout temps, y compris sur le chemin de l'école et lors du transport scolaire, et ce, quel que soit le moyen utilisé, incluant les médias sociaux.

La VIOLENCE, c'est lorsqu'une personne s'en prend à une autre avec l'INTENTION de lui FAIRE DU TORT ou de la BLESSER par :

- Ses **gestes** (frapper, bousculer, lancer des objets, etc.)
- Ses **paroles** (insulter, menacer, répandre des rumeurs, paroles méchantes, etc.)

La violence peut s'exprimer en personne **directement ou non** (par les médias sociaux par exemple ou par le biais d'une autre personne).

L'INTIMIDATION c'est lorsque :

- Une personne subit de la violence à **répétition** ;
- Les personnes impliquées ne sont pas à égalité, la victime **a de la difficulté à se défendre** et peut se sentir impuissante (il y a un rapport de force) ;
- La personne **victime vit de la détresse** (un grand malaise, une peur, de la souffrance).

PERSONNE NE DEVRAIT SUBIR de la violence ou de l'intimidation !

Si de tels actes se produisent à l'école, ou à l'extérieur de l'école et ont des conséquences négatives sur la vie des élèves, un intervenant de l'école communiquera avec les parents des élèves concernés pour les informer de la situation.

DÉNONCIATION

Si tu subis ou que tu es témoin d'un geste de violence ou d'intimidation, il est important de le dénoncer pour que les adultes de l'école puissent intervenir et assurer la sécurité.

- En premier, essaie **d'en parler à un adulte de confiance qui travaille à l'école** (enseignant, direction, éducateur spécialisé, éducatrice du service de garde, etc.)
- Tu peux aussi en parler à tes parents, qui communiqueront avec la direction :
  Par téléphone : 450-670-3910
  Par courriel : Des_Semis@cssmv.gouv.qc.ca
  Ou en personne

Nous allons **traiter ta dénonciation de manière confidentielle** : les autres élèves ne sauront pas qui a fait la dénonciation.

Appareils électroniques

L'utilisation d'un cellulaire, d'écouteurs et de tout autre appareil électronique mobile personnel (tablette électronique, montre intelligente, etc.), **est interdite** en tout temps sur le terrain de l'école, dans ses bâtiments ainsi qu'à l'extérieur de ceux-ci lors d'activités scolaires.

Un appareil mobile personnel pourrait être utilisé, **sous l'approbation de la direction**, selon les motifs suivants :

- L'état de santé d'un élève ;
- Les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.



Respect de la vie privée

Avant de capter (enregistrer) l'image ou la voix des autres, tu dois obtenir le consentement des personnes visées. Pour un mineur, tu dois en plus obtenir le consentement de son parent.

Lors de l'utilisation des réseaux sociaux, tu dois respecter la réputation et la vie privée des autres. Notamment, tu dois obtenir leur consentement pour la diffusion de leur voix et de leur image. Tu dois faire preuve de respect dans tes publications.

Mesures d'encadrement

À la première offense, l'appareil sera retiré sur-le-champ et pourra être récupéré en fin de journée au secrétariat de l'école par l'élève ou son parent.

La deuxième fois et les fois subséquentes, s'il y a lieu, le parent devra venir récupérer l'appareil au secrétariat de l'école durant les heures d'ouverture (8h à 16h).

Si le parent n'est pas en mesure de venir chercher l'appareil de l'élève, il pourra mandater une autre personne adulte en informant l'école.

En cas de manquement aux règles de conduite

Les adultes de l'école interviennent pour aider les élèves à respecter les règles de conduite. La mesure d'aide, la conséquence ou la sanction est déterminée d'après le comportement et les besoins de l'élève, dans une visée préventive et éducative. Les conséquences applicables sont logiques et proportionnelles à la responsabilité de l'élève, la fréquence et la gravité du geste posé. Voici quelques exemples de conséquences, réparations ou sanctions possibles :

- **Avertissement**
- **Ré-enseignement du comportement explicite attendu**
- **Temps ou déplacements structurés**
- **Réflexion écrite**
- **Conséquence éducative liée au geste posé**
- **Excuses verbales ou écrites accompagnées d'un intervenant**
- **Démarche de réparation accompagnée d'un intervenant**
- **Remboursement, réparation ou remplacement du matériel endommagé**
- **Reprise de temps**
- **Participation à une démarche de médiation**
- **Communication aux parents**
- **Soutien individuel à fréquence rapprochée**
- **Plan d'action ou contrat d'engagement**
- **Travaux communautaires**
- **Rencontre « élève – parents – intervenants – direction »**
- **Suspension interne ou externe (direction seulement)**
- **Implication de la police communautaire**

Comportement mineur	Comportement majeur
Comportement de l'élève qui nuit au fonctionnement de la classe ou aux autres activités de l'école (indisciplines et incivilités).	Comportement de l'élève qui constitue une atteinte grave au bien-être physique ou psychologique d'une personne visant elle-même, une autre personne ou l'environnement.

SURVEILLANCE À L'EXTÉRIEUR

Le matin, les élèves doivent se présenter dans la cour seulement à partir de 7h50. À compter de 7 h 55, ils devront se diriger vers leur local de classe. Dès que les portes d'entrée sont fermées et que vous devez passer par le secrétariat, un retard est automatiquement inscrit dans le dossier de votre enfant.

À l'heure du dîner, ils pourront entrer dans la cour dès 12h40, soit 5 minutes avant la cloche. Nous demandons votre collaboration pour aider votre enfant à respecter les heures d'arrivée, car en dehors de ces moments, il n'y a aucune surveillance SAUF POUR LES ÉLÈVES DU SERVICE DE GARDE. Les surveillantes du service de garde sont embauchées pour surveiller leur clientèle. Une surveillance est organisée le matin dès 7h50 et le midi à 12h40 dans la cour, mais cela ne donne pas accès à l'école avant les heures d'entrée prévues. Vous demeurez toujours responsables de la sécurité de votre enfant si vous choisissez de ne pas utiliser le service de garde ou le service du dîner.

HABILLEMENT

Une école est une maison d'éducation, d'instruction et de socialisation. Ainsi, le code vestimentaire des élèves doit refléter cette réalité. Le choix des vêtements et des accessoires respectera les règles de propreté et de décence tous les jours de l'année scolaire et dans toutes les occasions.

Voici quelques balises à respecter :

- Le port du chapeau n'est pas accepté en classe, ni toléré dans les déplacements lors des transitions;
- Vêtements couvrants les sous-vêtements et le ventre;
- Vêtements exempts de mots/images violentes ou vulgaires ou discriminatoires;
- Chaussures sécuritaires selon l'activité (espadrilles, chaussures fermées, sandales avec attaches);

Pour la saison froide, j'ai des bottes, des pantalons de neige, une tuque, des gants ou des mitaines, un foulard ou un cache-cou et ceci, tout au long de la période ciblée par la direction.

Lors des cours d'éducation physique:

Maternelle à la 3e année

Les jours où à l'horaire il y a des cours d'éducation physique, **j'arrive à l'école** en tenue sportive (chaussures de sport, chandail à manches courtes et des pantalons de sport).

4e à la 6e année

Je porte également une tenue sportive (chaussures de sport, chandail à manches courtes et des pantalons ou short de sport). Cependant, pour une question d'hygiène, je dois me changer à l'école. Mes vêtements doivent être bien identifiés et je dois les placer dans un sac également bien identifié à mon nom.

La direction se réserve le droit d'intervenir en cas de non-conformité.

À l'école DES SEMIS , nous reconnaissons :

- Le droit des élèves et du personnel de l'école d'évoluer dans un milieu propice à l'apprentissage et à l'épanouissement et dans un environnement respectueux, bienveillant, accueillant, tolérant, sécuritaire, sain et inclusif, au sein duquel la collaboration, l'entraide et l'écoute sont des valeurs partagées.
- Le devoir des élèves de faire preuve de civisme en tout temps envers les autres élèves et le personnel de l'école, de respecter l'autorité et le milieu d'apprentissage, ainsi que de cultiver des comportements positifs qui favorisent leur engagement dans leur réussite scolaire.

Nous soulignerons tes efforts, tes réussites et tes bons coups de la manière suivante :



- Des encouragements
- Des félicitations verbales ou non-verbales
- Des félicitations écrites
- Des messages à tes parents
- Des privilèges
- Des activités de reconnaissance collectives

Lorsque les élèves adoptent des comportements positifs, les membres du personnel leur remettent des **coupons Semis** pour les valoriser. Une fois que **25 semis** ont été accumulées par une classe, celle-ci peut **mettre une pièce de casse-tête**. Lorsque **toutes les pièces du casse-tête** sont installées, **tous les élèves** participent à une **activité WOW**.

Convention d'engagement

L'équipe-école s'engage à t'encourager, à te soutenir et à t'aider dans ton apprentissage du savoir-vivre ensemble en collaboration avec tes parents.

- **J'ai pris connaissance des règles de conduite de l'école et je m'engage à respecter l'autorité du personnel de l'école, les règles de l'école et de la classe.**

_____ _____
Signature de l'élève Date

- **J'ai pris connaissance des règles de conduite de l'école et je m'engage à aider mon enfant à les respecter.**

_____ _____
Signature du parent Date